

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n°2023-01-31-1f*

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 31 JANVIER

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

**Présents :**

*Mmes et MM. Jordan DARTIER, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.*

**Procurations :**

*Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Claude DAULIACH,  
Jean-Luc PRADES donne pouvoir à Muriel PRADES,  
Elie SOTOMAYOR donne pouvoir à Jordan DARTIER,  
Isabelle E SILVA PENDRELICO donne pouvoir à Sandrine MAZARS,  
Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,  
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL,  
Jean-Luc LENOIR donne pouvoir à Pascal VIVIANI,  
Sandrine MORONI donne pouvoir à Olivier CABASSUT.*

**Objet : Désignation d'un représentant au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance / CISPD**

Suite à la démission de Monsieur Gérard ALLARD, il convient de désigner un représentant au CISPD parmi les membres du Conseil Municipal.

Le CISPD est un organe partenarial de mise en œuvre d'une politique de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire intercommunal, réunissant les représentants de l'Etat (dont Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Béziers), les élus communautaires autour du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), Président du CISPD, la Police et la Gendarmerie, l'Education Nationale, la Justice, le Conseil Départemental, les autres partenaires institutionnels et les représentants associatifs.

Il définit un programme d'actions prioritaires en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.

**CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** la demande de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,

**CONSIDERANT** la démission de Monsieur Gérard ALLARD,

**CONSIDERANT** la désignation d'un représentant au CISPD au sein des membres du Conseil Municipal,

**DELIBERE**

Et par vote à mains levées, à la majorité (27 Pour / 2 Abstentions)

**DESIGNE** : Jacques BOLINCHES, titulaire, et Chantal MESLARD, suppléante.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de Séance**

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE VIAS (Hérault)".

**Maître Jordan DARTIER  
Maire de VIAS**

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "DE VIAS (Hérault)".

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le :

**03 FEV. 2023**

Publié le :

**03 FEV. 2023**